




Type de formation	Perfectionnement – formation courte
Objectifs pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la réglementation applicable • Savoir définir ses besoins et apprécier les seuils • Savoir mettre en œuvre la procédure de passation en maîtrisant la dématérialisation et le nouveau Code de la commande publique • Connaître les règles en matière d'exécution des marchés
Public visé Prérequis	Toute personne intervenant sur des procédures de marchés publics. Connaître le cadre général des marchés publics
Nombre de participants	Formation en petit groupe (minimum 2 personnes - maximum 5 personnes)
Durée	2 jours – 14 heures
Tarif	550€ TTC/ jour/ participant
Modalités d'accès/inscriptions	<p>- Etude des besoins et du niveau de chaque participant - Proposition d'un programme adapté - Validation de la formation (signature de la convention)</p> <p><u>Pour les personnes en situation de handicap :</u> Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble vos besoins, vous pouvez également en parallèle obtenir des informations pratiques via le site de AGEFIPH : https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation</p>
Modalités Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement	<p>Formation en présentiel ou à distance (modalités des formations à distance en page 4). Diaporama : présentation PowerPoint avec un échange interactif tout au long de la formation. Ateliers et exercices pratiques. Mises en situation individuelles sur des cas concrets. <i>Être équipé d'un ordinateur portable est indispensable pour les ateliers pratiques pour les formations en présentiel.</i></p>

1. La réglementation applicable

- ✓ Définition
- ✓ Cadre juridique
- ✓ Conditions de recours
- ✓ Liberté contractuelle et responsabilité du pouvoir adjudicateur



Atelier pratique : Où trouver les informations utiles et pratiques sur la réglementation applicable ?

2. La définition des besoins et l'appréciation des seuils

- ✓ Définir précisément ses besoins : étape clé d'un achat optimisé
- ✓ Recourir au sourcing
- ✓ Apprécier les seuils et les exigences de publicité
- ✓ Allotir ses marchés : principe et exceptions
- ✓ Choisir une technique d'achat adaptée



Atelier pratique : rédaction d'une feuille de route pour définir ses besoins et apprécier les seuils applicables sur un exemple concret.

3. La mise en œuvre de la procédure de passation

- ✓ La préparation des pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) : documents contractuels
- ✓ La dématérialisation des procédures
 - Le cadre juridique et technique
 - Principes et étapes à respecter
 - Information des entreprises : les mentions à indiquer dans le DCE sur la dématérialisation
 - La mise en ligne des documents de la consultation
 - L'utilisation du DUME (document unique de marché européen)
- ✓ La publicité adaptée
- ✓ La communication avec les candidats
- ✓ La réception et l'analyse des candidatures et des offres
- ✓ La négociation
- ✓ La fin de la procédure
 - i. Information des candidats non retenus
 - ii. Communication des pièces
 - iii. Notification du marché
 - iv. Publication des données essentielles des marchés publics (OPEN DATA)

Etude de cas :

Etude et analyse d'un DCE.



Préparation d'un règlement de la consultation sur cas pratique.

4. L'exécution des marchés à procédure adaptée

- ✓ Identifier les pièces contractuelles et les pièces relatives à l'exécution
- ✓ Les règles relatives aux prix et au paiement
 - Forme et variation des prix
 - Les modes de paiement
- ✓ La facturation électronique
- ✓ Les modifications des marchés
- ✓ Le règlement amiable des litiges
- ✓ **Atelier pratique** : traitement d'une facture (mode test) sur la plateforme Chorus Pro.

Bilan de la formation



Suivi et évaluation	<p>Avant la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude des besoins et du niveau de chaque participant • Proposition d'un programme adapté • Validation de la formation (signature de la convention) • Préparation de la formation • Envoi des convocations 7 jours environ avant le début de la formation. <p>Pendant la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur le déroulé de la formation • Feuille d'émargement • Vérification continue de la bonne compréhension des thèmes abordés (ateliers et exercices pratiques individuels, mise en situation sur un cas concret, échanges d'expérience...) • Questionnaire validation des acquis en fin de formation • Evaluation de satisfaction en fin de formation « à chaud » • Remise du support de présentation et des documents pratiques par mail ou sous clé USB. <p>Après la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi des documents administratifs : feuille émargement, bilan et attestation de fin de formation. • Evaluation de satisfaction 3 mois après la formation pour vérifier les acquis de la formation « à froid ».
----------------------------	--

Modalités particulières pour les formations à distance :

Nos formations à distance sont interactives, se déroulent en petit groupe et recréent l'environnement d'une formation en présentiel.

Nos classes à distance sont dispensées en visioconférence, en alternant comme en présentiel la théorie et la pratique.

Le déroulé de la formation sera proposé en 4 demi-journées ou en 2 journées non consécutives pour un meilleur apprentissage.

Les outils nécessaires pour suivre une formation à distance : un ordinateur avec connexion wifi, un micro et une webcam.



Intervenante

Julie AGUINALIN

Les formations sont animées par Julie AGUINALIN, ancienne responsable juridique et spécialiste des marchés publics depuis plus de 12 ans.

Elle dispose d'une forte expérience en formation pour adultes, en proposant des formations axées sur une méthodologie pratique pour que chacun reparte avec les outils nécessaires pour être autonome et efficace.

Julie a la double casquette collectivités et entreprises. Elle aide quotidiennement les chefs d'entreprise pour répondre aux appels d'offres et accompagne les collectivités pour lancer leurs marchés publics.

Tel : 06.31.15.17.52

Mail : jaguinalin@gmail.com

Site internet : www.marchespublicsoptimises.fr



Agence AGUINALIN

54, rue Dessoles – 32 000 AUCH – Contact : 06 31 15 17 52 – Mail : jaguinalin@gmail.com

N° de déclaration d'activité : 76320058932

Programme formation acheteurs publics - Mise à jour du 09/11/2021